

la Chambre, le ministre des Finances peut-il nous donner un aperçu des recettes et des dépenses du Gouvernement au cours de la présente année financière, c'est-à-dire depuis le début jusqu'ici.

**L'hon. M. Douglas Abbott (ministre des Finances):** Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Je me suis informé et j'ai appris que la *Gazette du Canada* de cette semaine, qui paraîtra, je crois, vendredi ou samedi, publiera l'état des comptes du contrôleur du Trésor pour les mois d'avril et de mai. J'espère que la Chambre se sera ajournée avant cela. D'une façon générale, je puis dire que l'état des recettes et des dépenses reste satisfaisant.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Le ministre peut-il nous dire si les chiffres sont établis d'après les données utilisées l'an dernier, où si on a recours à d'autres données? Ce renseignement peut être utile au public désireux d'évaluer l'importance de l'excédent.

**L'hon. M. Abbott:** Lorsque l'honorable député m'a posé une question il y a quelque temps, je lui ai dit que nous nous efforcions de répartir proportionnellement certaines charges, par exemple, le service annuel de la dette, cotisations à la caisse de pensions et le reste, qui sont acquittées d'une façon irrégulière au cours de l'année. Par ailleurs, des ajustements de ce genre seront effectués pour ce qui est des résultats de l'année dernière, afin qu'une comparaison entre les chiffres de cette année et ceux de l'année dernière soit une comparaison entre des choses semblables.

### IRRIGATION

COMMISSION DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD  
—DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Je vais donner une préface à cette question, tout comme l'a fait le chef du groupe créditiste. L'autre soir, on a un peu parlé de l'entreprise de barrage et d'irrigation de la Saskatchewan-Sud. Depuis, j'ai reçu trois ou quatre communications des autorités municipales de la Saskatchewan centrale. On me demande si le Gouvernement voudrait bien exiger de la commission qu'elle tienne des séances publiques avant d'en arriver à une décision. De cette façon on pourrait entendre toutes les observations possibles sur la nécessité et la possibilité de l'entreprise.

Ces autorités municipales n'ont pas encore eu l'occasion de se faire entendre. Elles estiment qu'il faut qu'elles puissent être entendues. Le premier ministre, au nom du Gouvernement, pourrait-il exiger qu'on tienne des

audiences publiques de façon que la commission ait ainsi l'occasion de connaître parfaitement le point de vue des municipalités.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je ne voudrais pas m'engager à donner des directives quelconques à la commission, eu égard à ce que me semblent être les faits. Je lui signalerai les observations faites ce matin par l'honorable député, mais je crois que ces municipalités feraient bien de transmettre leurs demandes par l'entremise du gouvernement provincial de la Saskatchewan envers lequel, je crois, la commission s'est engagée à faire tenir des audiences publiques s'il désirait que cela se fasse. Je signalerai à la commission les remarques qu'a formulées l'honorable député de même que la réponse que je donne en ce moment. Je crois qu'il serait dans l'intérêt des autorités municipales qui désirent obtenir une audience publique de faire part de leur désir au Gouvernement de la Saskatchewan qui, j'en suis sûr, sera disposé à faire tout ce qui lui semblera favoriser l'intérêt de ceux qui formulent ces demandes.

### CONGRÈS CANADIEN DE LA PAIX

AGISSEMENTS DU D<sup>r</sup> ENDICOTT ET DE SES ASSOCIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Je voudrais faire mention d'un sujet dont la Chambre a été saisie à diverses reprises et qui, à mon sens, devrait être soulevé une fois encore, étant donné que tous les députés ont dû recevoir les nouveaux imprimés du soi-disant Congrès canadien de la paix. Le 25 juin, le ministre de la Justice, répondant aux questions posées antérieurement à plusieurs reprises par le représentant de Lake-Centre, a exposé l'attitude du Gouvernement quant aux poursuites qu'on pourrait intenter contre un dénommé Endicott. On avait demandé à divers reprises si le ministère de la Justice s'était prononcé sur le point de savoir si les agissements de M. Endicott constituaient des infractions au Code criminel dans sa version initiale ou dans sa version révisée au cours de la dernière session.

Je me sens poussé à appeler l'attention du Gouvernement sur l'explication fournie, compte tenu des agissements subséquents de cet organisme. Expliquant pourquoi le Gouvernement avait décidé de ne pas poursuivre en justice M. Endicott, le ministre de la Justice a déclaré qu'en poursuivant on donnerait à la chose une publicité inutile et qu'on risquerait de faire d'Endicott et d'autres des martyrs. Il a ajouté que les communistes se moqueraient probablement des poursuites